DÉLIBÉRATION N°2026/003-1

SÉANCE du 20 MARS 2026

Date de la convocation :
16 Mars 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Alison GOZZI

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 003-1

Le seize mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de COURTENAY s'est réunie en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire.

Membres présents :
Florian ALMA, Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Alison GOZZI, Monique GIROUD, Georges RINCHET, Anaëlle MINELLI, Franck SICAUD, Elodie DURAND THIETRY, Bénédicte BIHAN, Bernard DUBOST, Jonathan BARBUT

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Wilfried VIVIER (pourvoir à Florian ALMA), Ingrid VIVIER (pouvoir à Monique GIROUD)

INSTALLATION DU MAIRE

ÉLECTION DU MAIRE

Mr Georges RINCHET, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée.
Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.
Après avoir donné lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales régissant le présent scrutin, il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire.
Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mr Georges RINCHET et Mme Alison GOZZI.

Accusé de réception en préfecture
038-213801350-20260320-2026-003-1-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2026

Premier tour de scrutin :
Chaque conseiller à l'appel de son nom a déposé son bulletin dans l'urne.
Le dépouillement a donné les résultats ci-après :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....00
Nombre de votants (bulletins déposés) 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral).....00
Nombre de suffrages exprimés.....15
Majorité absolue.....08
Nombre de suffrages obtenus par Stéphane LEFEVRE.....15

Proclamation de l'élection du Maire :
Mr Stéphane LEFEVRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Ainsi délibéré le 23 Mars 2026 que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
Le Maire, Stéphane LEFEVRE

La Secrétaire de séance,
Alison GOZZI

MAIRIE DE COURTENAY
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
38510

Accusé de réception en préfecture
038-213801350-20260320-2026-003-1-DE
Date de réception préfecture : 09/04/2026